

DEMANDE D'AUTORISATION D'**EMBAUCHAGE** FORMULEE EN FAVEUR D'UNE
PERSONNE CHARGEE D'ASSURER DES ACTIVITES PRIVEES DE PROTECTION
DES PERSONNES ET/ OU DES BIENS

PHOTO

Partie à compléter par l'employeur

- Raison sociale :
- Nom du responsable de la société :
- Nom et prénom du candidat à l'embauche :
(Nom de famille en lettres capitales, prénom en lettres minuscules)
- Date et lieu de naissance :
- Adresse :
- A compter du : Pour une durée de :
Nom et signature de l'employeur (ou de son représentant) :

Partie à compléter par le candidat à l'embauche

Le candidat déclare sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet de condamnation, tant dans son pays d'origine qu'ailleurs, et n'avoir aucune affaire en cours avec la justice ou les services de police.

Il certifie exacts les renseignements fournis sur le présent document et prend acte que toute fausse déclaration de sa part est prévue et réprimée par l'article 98 du code pénal.

Par ailleurs, il s'engage à déclarer à la Sûreté publique toute condamnation ultérieure.

Monaco, le

Signature :

Art. 98 du code pénal : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un des documents prévus à l'article précédent, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité ou en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et de l'amende prévue au chiffre 2 de l'article 26 ou de l'une de ces deux peines seulement.
Les mêmes peines seront appliquées à celui qui aura fait usage ou tenté de faire usage d'un tel document, soit obtenu dans les conditions sus énoncées, soit établi sous un autre nom que le sien.

Cadre réservé à l'Administration

Vu la Loi n° 1264, du 23 décembre 2002, relative aux activités privées de protection des personnes et des biens,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15699, du 26 février 2003, fixant ses conditions d'application,

Le candidat susmentionné
à exercer au sein de cette société.

EST AUTORISE

N'EST PAS AUTORISE

Monaco, le

Pour le Ministre d'Etat
Pour le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur
Le Contrôleur Général
en charge de la Direction de la Sûreté Publique

A ce document, doivent être jointes les pièces suivantes :

- Une photo d'identité récente,
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- L'original de l'extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) ou tout autre document équivalent délivré par le pays dans lequel il vit d'une part et celui du pays dont il est natif d'autre part, document traduit en langue française par un traducteur assermenté s'il est rédigé en une langue étrangère.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDERE COMME NUL ET NON AVENU.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ASSURER DES **ACTIVITES PRIVEES DE PROTECTION**
DES PERSONNES ET/OU DES BIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS UN LIEU PUBLIC

Demande à adresser à la Direction de la Sûreté publique dans les meilleurs délais et au plus tard sept jours avant la mission;
en deçà et en cas d'urgence, dès l'acceptation de la commande sur présentation d'un justificatif.

- Dénomination de la société de protection :
- Adresse du siège social et **NUMERO DE FAX** :
- Agrément délivré par le Ministre d'Etat le :
- Identité ou raison sociale et adresse du donneur d'ordre de la mission :
- Lieu d'exercice de la mission :

Type de mission : **(identité et sensibilité des personnes à protéger et/ou nature et valeur des biens.)**



Protection de personnes : oui non Protection de biens : oui non

- Protection armée : oui non Dans le cas d'une protection armée, remplir obligatoirement le formulaire N° 4

Mission : occasionnelle récurrente

- Période d'autorisation souhaitée : du/...../..... au/...../.....

- Horaires :

- Moyens et modalités mis en œuvre :

- Nombre de véhicules et immatriculations : (joindre une liste si nombre > à 2)
- Nombre de chiens (carnet de vaccinations à présenter si besoin) :
- Nombre des agents dédiés à la mission :
- Tenue vestimentaire distinctive : oui non
Si non, formuler une demande de dérogation écrite en la motivant
- Moyens radio : oui non

La liste du personnel assigné à cette mission doit être transmise, au plus tard, **trois jours ouvrables** avant le commencement de celle-ci. **Passé ce délai, joindre l'ordre de mission du client comme justificatif de retard.**

Date :

Nom et signature du représentant de la société

Cadre réservé à l'Administration

Vu la Loi n° 1264, du 23 décembre 2002, relative aux activités privées de protection des personnes et des biens,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15699, du 26 février 2003, fixant ses conditions d'application,

Considérant les modalités d'exécution de la mission indiquées *supra*,

L'activité sollicitée : EST AUTORISEE

N'EST PAS AUTORISEE

Monaco, le :

Pour le Ministre d'Etat
Pour le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur
Le Contrôleur Général
en charge de la Direction de la Sûreté Publique

DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR UNE **SOCIETE ETRANGERE**
D'ASSURER UNE ACTIVITE PRIVEE DE PROTECTION DES PERSONNES ET/OU DES BIENS

Demande à adresser à la Direction de la Sûreté publique dans les meilleurs délais et au plus tard sept jours avant la mission; en deçà et en cas d'urgence, dès l'acceptation de la commande sur présentation d'un justificatif.

- Dénomination de la société de protection :
- Adresse du siège social et **NUMERO DE FAX** :
- Date et lieu de délivrance de l'autorisation d'exercice délivrée par les autorités de l'Etat sur le territoire duquel la société a son siège social (joindre copie du document délivré) :
- Identité ou raison sociale et adresse du donneur d'ordre de la mission :
- Lieu d'exercice de la mission :

Type de mission : (**identité et sensibilité des personnes à protéger et/ou nature et valeur des biens.**)



-
-
-
-
- Protection de personnes : oui Protection de biens : oui
 non non

Mission : occasionnelle récurrente

- Période d'autorisation souhaitée : du/...../..... au/...../.....

- Horaires :

- Moyens et modalités mis en œuvre :
 - Nombre de véhicules et immatriculations : (joindre une liste au-delà de deux)
 - Nombre de chiens (cartons de vaccinations à présenter si besoin) :
 - Nombre d'agents dédiés à la mission :
(joindre la liste du personnel – nom, prénom, date de naissance- et copie des documents d'identité)
 - Tenue vestimentaire distinctive : oui non
Si non, formuler une demande de dérogation écrite en la motivant
 - Moyens radio : oui non Fréquence utilisée :

Date :

Nom et signature du représentant de la société :

Cadre réservé à l'Administration

Vu la Loi n° 1264, du 23 décembre 2002, relative aux activités privées de protection des personnes et des biens,
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15699, du 26 février 2003, fixant ses conditions d'application,
Considérant les modalités d'exécution de la mission indiquées *supra*,

L'activité sollicitée : EST AUTORISEE

N'EST PAS AUTORISEE

Monaco, le

Pour le Ministre d'Etat
Pour le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur
Le Contrôleur Général
en charge de la Direction de la Sûreté Publique

DEMANDE D'AUTORISATION D'ASSURER DES ACTIVITES PRIVEES DE
PROTECTION ARMEE
DES PERSONNES ET/OU DES BIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS UN LIEU PRIVE

(En complément du formulaire n° 2 ou n° 3)

- Dénomination de la société de protection :
- Identité ou raison sociale et adresse du donneur d'ordre de la mission et **N° DE FAX** :
- Identité de la (des) personne (s) protégée (s) : (*si nombre >2, joindre une liste*)
- Nature/valeur des biens à protéger :
- Observations éventuelles (risques, menaces, etc.) :

Moyens mis en œuvre concernant le personnel armé :

- Nombre d'agents armés (*joindre une liste et, pour les sociétés étrangères uniquement, les copies des autorisations de port d'armes*) :
- Nombre et type d'armes utilisées (*si nombre > 2, joindre une liste*):
- Nombre de véhicules et immatriculations (*si nombre > 2, joindre une liste*) :
- Moyens radio : oui non
- Pour les sociétés étrangères, indiquer la fréquence utilisée :

Date :

nom et signature du représentant de la société :

Cadre réservé à l'Administration

Vu la Loi n° 1264, du 23 décembre 2002, relative aux activités privées de protection des personnes et des biens,
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15699, du 26 février 2003, fixant ses conditions d'application,
Considérant les modalités d'exécution de la mission indiquées *supra*,

L'activité de protection armée sollicitée

EST AUTORISEE

N'EST PAS AUTORISEE

Monaco, le

Pour le Ministre d'Etat
Pour le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur
Le Contrôleur Général
en charge de la Direction de la Sûreté Publique